

RÈGLEMENT TECHNIQUE
TEAMGYM
2026-2027



Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS INTERCLUBS	10
2. Organisation Compétitive TEAMGYM	11
PRÉSENTATION	12
PROGRAMME GÉNÉRAL	13
PRÉCISIONS	14
FÉDÉRAL	16
PERFORMANCE	19
FILIÈRE EUROPE	20
3. Règlementation générale	21
GÉNÉRALITÉS	22
MÉDICAL	23
DOPAGE	24
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	26
GESTION INFORMATIQUE	27
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	28
GYMNASTES	29
ENTRAÎNEURS	30
JUGES	31

PRÉAMBULE

La mise en œuvre du projet « Au cœur de la gym » se poursuit cette saison, notamment à travers la réforme du système compétitif.

Les programmes GAM ont été entièrement retravaillés et de nouvelles brochures seront disponibles dès cette saison.

En GAF, une nouvelle catégorie voit le jour : elle permettra à plus de cent équipes supplémentaires de prendre part aux Championnats de France sur un nouveau programme national. Les grilles du Fédéral A ont par ailleurs été repensées afin de donner un nouvel élan à cette catégorie.

Pour ces deux disciplines, le Top 12 évolue : nouvelles règles, finale à huit équipes et matchs de barrage entre le Top 12 et la DN1. Le Top 12 se modernise et répond ainsi aux attentes des clubs.

Le TeamGym se dote d'une seconde compétition cette saison, les équipes Performance et Europe disposant désormais de leur propre finale nationale.

Le Parkour, de son côté, met en place un Championnat de France par équipes.

La Gymnastique Rythmique opère elle aussi une véritable mue : de nombreuses catégories sont modifiées et une compétition par équipes est créée. Les ensembles Performance et les individuelles Nat A pourront concourir tout au long de la saison, tandis que les règles ont été simplifiées pour faciliter la vie des clubs.

La sécurité de nos gymnastes demeure une exigence absolue, qui guide chacune de nos décisions. Plusieurs mesures concrètes viennent ainsi la renforcer cette saison : l'ajout de tapis de protection en compétition, un meilleur encadrement des triples et quadruples rotations, ou encore la suppression d'éléments accidentogènes dans les programmes fédéraux.

Ces grands changements se poursuivront la saison prochaine, à la fois au sein des disciplines et de manière transversale.

D'ici là, nous souhaitons à toutes et à tous, organisateurs, juges, entraîneurs et gymnastes, une belle saison compétitive.



1.

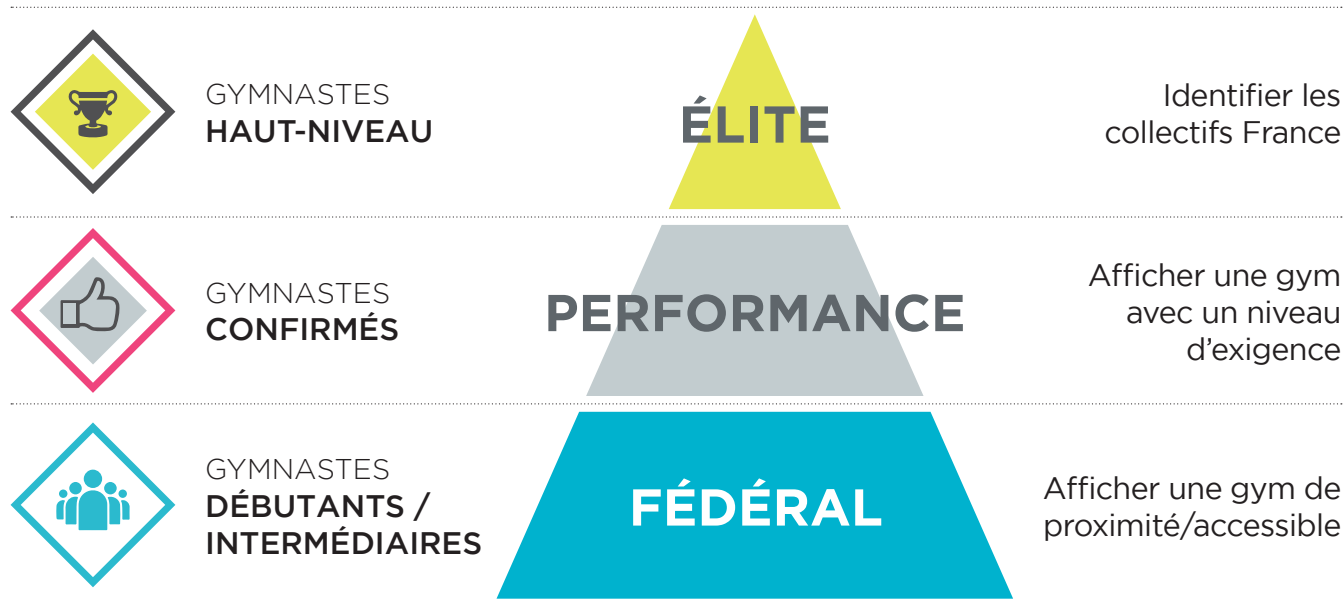
Organisation FFGym

p03	LES NIVEAUX DE PRATIQUE
p04	L'ORGANISATION TERRITORIALE
p06	LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
p07	LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
p08	ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ
p10	COMPÉTITIONS INTERCLUBS

LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



**Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE
sont deux pratiques distinctes de niveau différent**



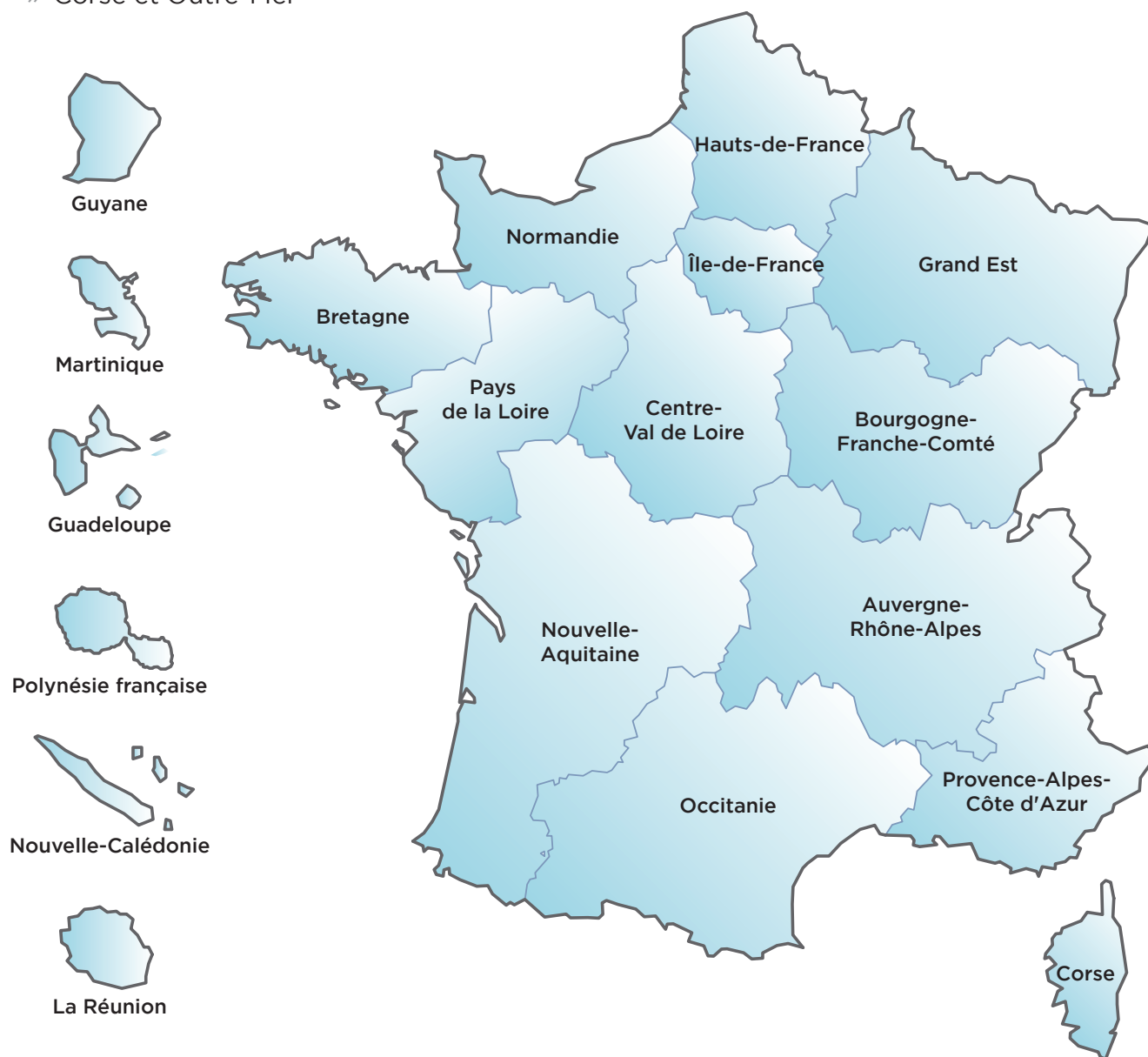
D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

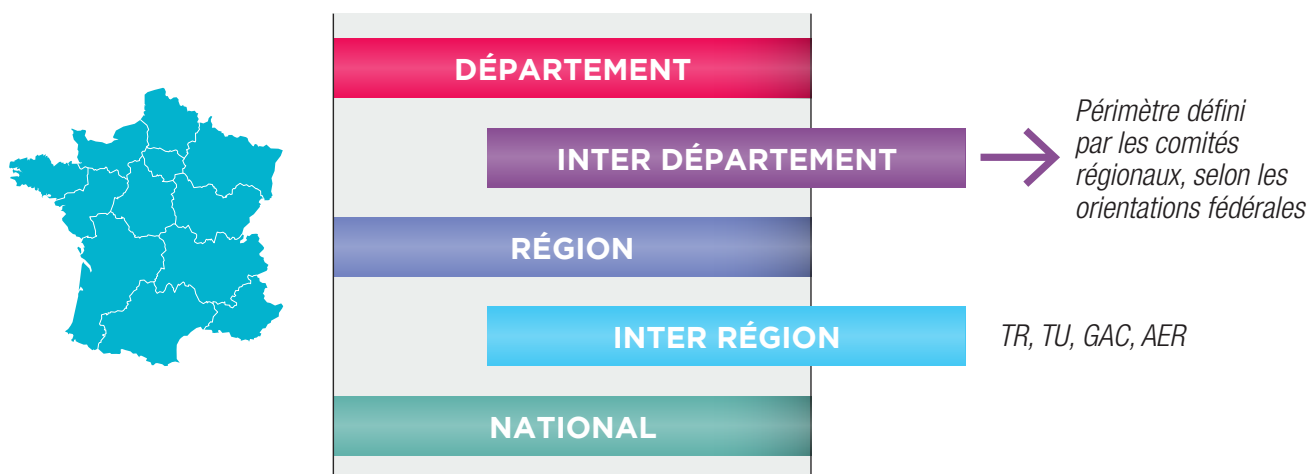
2 organisations :

- » Régions de la métropole
- » Corse et Outre-Mer





RÉGIONS DE LA MÉTROPOLE

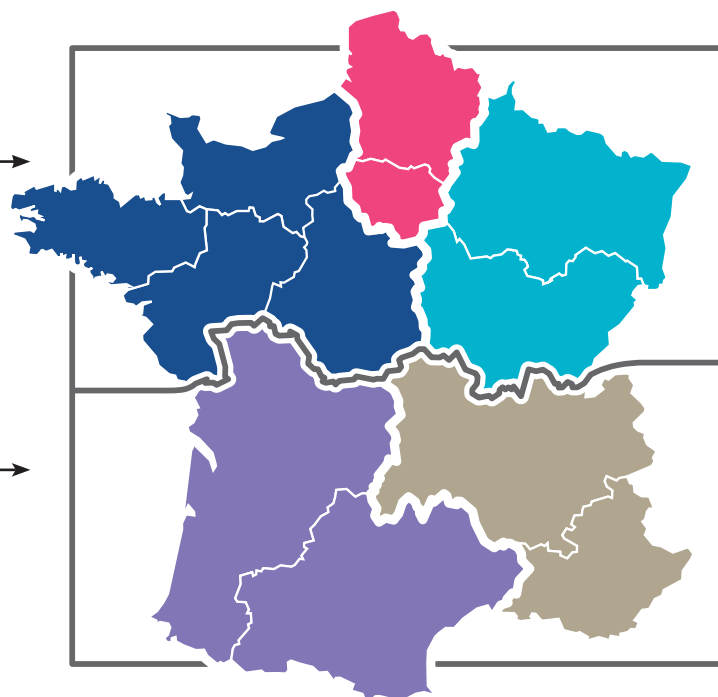


CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES



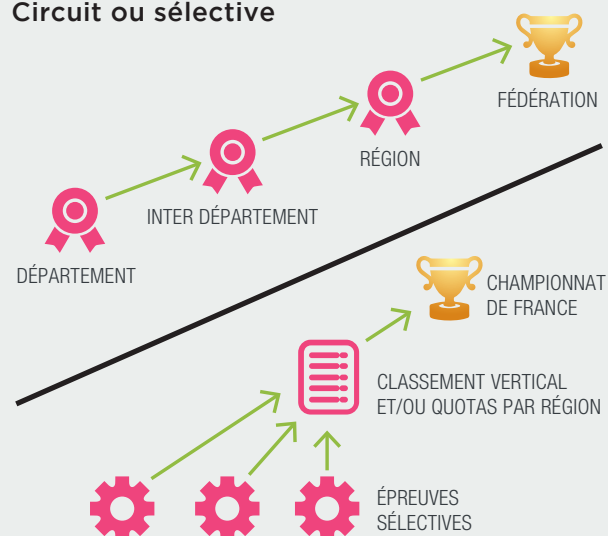
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



Compétition d'orientation



Épreuve sélective



Finale de l'échelon



Championnat de l'échelon et épreuve sélective



Orientation vers l'échelon supérieur



Maintien à l'échelon actuel

Les circuits compétitifs pour les compétitions à finalité inter-départementale ou régionale peuvent être adaptés à la discipline et gérés par les comités départementaux et/ou régionaux.



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym, OrdoJuge, livret de juge en ligne.
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département et région ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département et région, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;
- » Ils peuvent proposer des programmes compétitifs à finalité inter-départementale ou régionale et les circuits compétitifs correspondants selon les besoins de leur territoire.

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.
- » Ils peuvent proposer des programmes compétitifs à finalité départementale et les circuits compétitifs correspondants selon les besoins de leur territoire.



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à aider les

animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus pour les personnes en

situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site <https://imagym.ffgym.fr/>



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet						
Rouge						
Bleu						
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10						
9						
8						
7						
6						
5						
4						
3						
2						
1						

Progression technique en

GAM GAF GAc Aéro TR GR

Access Gym Général
Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic
Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic

Access Gym GR Général
Animation sur les bases du manie-
ment d'engins

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général

- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



COMPÉTITIONS INTERCLUBS

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions interclubs. Premier niveau interclubs destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigences et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en interclubs permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- » Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- » Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- » Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

Au sein des clubs, ces événements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions interclubs étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- » Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séquences hebdomadaires) ;
- » Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- » Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- » Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- » Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- » Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- » Engagement individuel (sauf en GAc et TEAMGYM) ;
- » Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;

- » Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- » Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entraînement ;
- » Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2026-2027, les compétitions interclubs sont proposées dans tous les territoires pour les disciplines suivantes : GAM, GAF, GR, AÉROBIC, TRAMPOLINE, GAc et TEAMGYM.



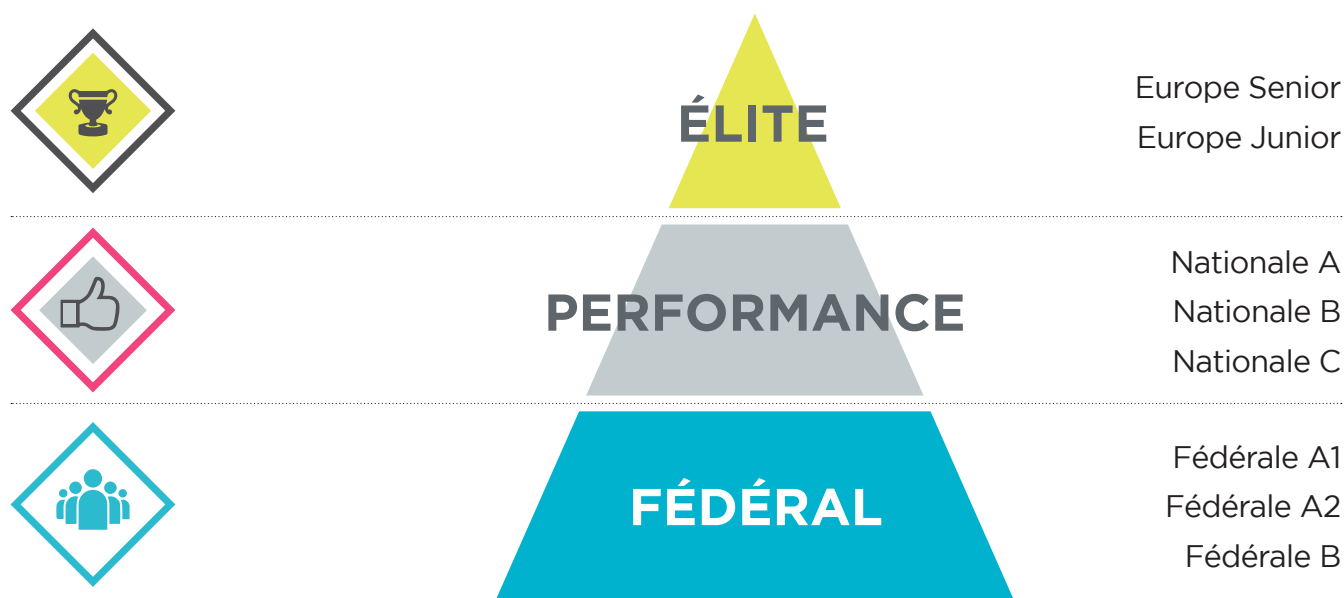
2. Organisation Compétitive TEAMGYM

p12	PRÉSENTATION
p13	PROGRAMME GÉNÉRAL
p14	PRÉCISIONS
p16	FÉDÉRAL
p19	PERFORMANCE
p20	EUROPE



PRÉSENTATION

» La filière Europe est organisée tous les ans et fait l'objet d'une qualification pour les Championnats d'Europe les années paires et pour les Mid European Championships les années impaires. Les dispositions sont précisées dans une lettre FFGym TeamGym.



- » Une seule finale nationale (Championnat de France et Trophée fédéral TeamGym) est organisée pour toutes les catégories à finalité nationale, sauf si le quota est atteint.
- » La filière Fédérale B et les catégories 7-9 ans en Fédérale A1, A2 et B et en Nationale C sont à finalité régionale.
- » Les circuits compétitifs pour les compétitions à finalité inter-départementale ou régionale peuvent être adaptés à la discipline et gérés par les comités départementaux et/ou régionaux.

PROGRAMME GÉNÉRAL

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	CATÉGORIE	7 ans 2020	8 ans 2019	9 ans 2018	10 ans 2017	11 ans 2016	12 ans 2015	13 ans 2014	14 ans 2013	15 ans 2012	16 ans 2011	17 ans 2010	20 ans et +	Agrès	Format	Programme	Finalité		
	EUROPE	SENIOR*	SENIOR MIXTE									15 ans et +			MT/TU/SOL	8 à 12 gymnastes (dont 2 réserves)	Code Europe	Finalité européenne		
			SENIOR MAS									15 ans et +								
			SENIOR FEM									15 ans et +								
		JUNIOR*	JUNIOR MIXTE						12-17 ans											
			JUNIOR MAS						12-17 ans											
			JUNIOR FEM						12-17 ans											
	PERFORMANCE	NATIONALE A	CAT. UNIQUE						12 ans et +					MT/TU/SOL	6 à 12 gymnastes	Code FFGym	Finalité nationale (Championnat de France)			
		NATIONALE B	MIX/MAS						12 ans et +											
			FEM						12 ans et +											
		NATIONALE C	ADULTE															20 ans et +		
			CAT. UNIQUE						12 ans et +											
			JUNIOR				10-15 ans													
			POUSSIN(E)S	7-9 ans																
			FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A1	SENIOR													35 ans et +	MT/TU/SOL	6 à 12 gymnastes
ADULTE													20 ans et +							
MIX/MAS						12 ans et +														
FEM						12 ans et +														
JUNIOR					10-15 ans															
POUSSIN(E)S	7-9 ans																			
FÉDÉRALE A2	SENIOR															35 ans et +	MT/TU/SOL	6 à 12 gymnastes	Code FFGym	Finalité nationale (Trophée Fédéral)
	ADULTE															20 ans et +				
	UNIQUE								12 ans et +											
	JUNIOR						10-15 ans													
	POUSSIN(E)S			7-9 ans																
	FÉDÉRALE B			UNIQUE				10 ans et +							MT/TU	3 à 5 gymnastes				
POUSSIN(E)S				7-9 ans																

* Ces catégories sont basées sur les exigences du Mideuropean Championship, et sont les catégories d'âges référentes pour notre code français. Une adaptation et des précisions seront faites via la lettre FFGym de janvier pour les équipes souhaitant tenter une qualification pour le championnat Européen.

PRÉCISIONS HORS FÉDÉRALE B ET 7-9 ANS

LES ENGAGEMENTS

- » **Tous les engagements nominatifs sont à réaliser pour une date définie dans une lettre FFGym publiée à l'automne.**
- » Les engagements sont valables uniquement pour une équipe composée de 6 gymnastes minimum et 12 gymnastes maximum.
- » Les équipes qualifiées sont **automatiquement engagées**. Les clubs doivent finaliser leur(s) engagement(s) par voie informatique, dans le respect des modalités et du délai de forclusion.
- » Les clubs **ne souhaitant pas participer à la finale nationale** doivent le déclarer au plus tard lors de leur compétition régionale. Au-delà de cette date c'est la réglementation générale de gestion des forfaits qui s'applique, page 23 de cette brochure.
- » Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule équipe au cours d'une compétition.
- » Un gymnaste doit concourir dans le même niveau de pratique et la même filière tout au long de la saison, la première compétition faisant foi :
 - Pas de passage possible de Fédéral à Performance ou de Performance à Fédéral ;
 - En Fédéral, pas de passage possible de Fédérale B à Fédérale A1 ou Fédérale A2 et inversement ;
 - En Performance, pas de passage possible de Nationale C à Nationale B ou de Nationale C à Nationale A ou de Nationale B à Nationale A et inversement.
- » Les modifications de composition d'équipe sont possibles sans restriction jusqu'à 7 jours avant chaque compétition, à l'exception du point ci-dessus et sous réserve de respecter le nombre minimum et le nombre maximum de gymnastes. Ces modifications de composition d'équipe sont à réaliser via EngaGym.
- » À moins de 7 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. Chaque gestionnaire de compétition définit les modalités de déclaration de la modification et de transmission

du justificatif (pour le FestiGym, se référer aux informations sur le mini-site de la compétition).

- » Pour concourir, une équipe doit être composée de 6 gymnastes minimum et 12 gymnastes maximum.
- » Pour une équipe composée de 6 gymnastes, en cas de blessure d'un gymnaste au cours de l'échauffement ou de la compétition, l'équipe est autorisée à poursuivre la compétition avec moins de 6 gymnastes, avec application des pénalités de la brochure des programmes correspondants.
- » Toute demande particulière doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la Commission Nationale Spécialisée (cnsteamgym@ffgym.fr)

LE JURY

- » Un jury est constitué pour chaque catégorie.
- » **Chaque club a l'obligation de fournir le nombre et niveau de juges demandés. Ceux-ci doivent être brevetés et recyclés.**
- » À défaut, la réglementation fédérale est appliquée, ainsi que l'amende forfaitaire.

LES DOCUMENTS TECHNIQUES TEAMGYM

- » Sont disponibles courant décembre dans la base documentaire TeamGym du site www.ffgym.fr (espace Mon Compte) :
 - **La liste des difficultés autorisées ;**
 - **Les fiches de difficultés** (vierges) au format Excel.
- » Chaque gestionnaire de compétition précise les modalités de transmission des fiches de difficulté (format lisible, un fichier par agrès), ainsi que la date de forclusion. Passé ce délai, les fiches ne sont plus prises en compte, avec application des pénalités de la brochure des programmes.
- » Pour la finale nationale, un formulaire est accessible depuis le mini-site de la compétition. ATTENTION : La compétition est gérée directement avec les fichiers informatiques.
- » Les clubs doivent pouvoir fournir, le jour de l'événement, une clé USB avec le fichier musical au format MP3.

DÉROULEMENT TECHNIQUE

La compétition TeamGym se déroule :

- » Avec une salle spécifique pour l'échauffement corporel de 30

- » minutes (45 minutes pour les adultes) ;
- » Avec un échauffement sur le plateau de compétition pour le mini-trampoline et le tumbling : 2 minutes en Fédérale A et B, 4 minutes en Nationale A, B et C.
- » Pour les Europe, le déroulement sera précisé dans une note d'information.

MATÉRIEL

Pour toutes les catégories :

- » Au sol : Un praticable non dynamique (mousse + moquette) avec une surface d'évolution de 12 x 12 m,
- » Au mini-trampoline :
 - Une table de saut de 1,35m (hors Fédérale A et Fédérale B),
 - Un mini-trampoline,
 - Une course d'élan comprise entre 22m et 25m,
 - 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,4m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1m.
 - Seuls les mini-trapolines mis à disposition par le comité d'organisation sont autorisés,
 - Un décimètre de 25 mètres
- » Au tumbling :
 - Une piste gonflable 15m x 2m x 0,2m. La pression du gonflage de cette dernière est définie en début de compétition et ne peut être modifiée durant la compétition, sauf pour des raisons de sécurité (pression > 90 bar) ;
 - 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,2m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1m.
 - A défaut, pour les compétitions autres que la finale nationale, une piste d'acrobatie pourra être utilisée.
 - Un décimètre de 25 mètres.
- » En compétition départementale, inter-départementale ou régionale, il est possible d'utiliser :
 - une diagonale de praticable avec tapis de réception en bout, une piste acrobatique ou une piste gonflable plus courte.
 - un praticable dynamique



PRÉCISIONS FÉDÉRALE A1, A2 ET NATIONALE C 7-9 ANS (CATÉGORIES À FINALITÉ RÉGIONALE)

LES ENGAGEMENTS

» **Tous les engagements nominatifs sont à réaliser pour une date définie dans une lettre FFGym publiée à l'automne.**

» Les engagements sont valables uniquement pour une équipe composée de 6 gymnastes minimum et 12 gymnastes maximum.

» Les équipes qualifiées sont **automatiquement engagées**. Les clubs doivent finaliser leur(s) engagement(s) par voie informatique, dans le respect des modalités et du délai de forclusion.

» Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule équipe au cours d'une compétition.

» Un gymnaste doit concourir dans le même niveau de pratique et la même filière tout au long de la saison :

- Pas de passage possible de Fédéral à Performance ou de Performance à Fédéral ;
- En Fédéral, pas de passage possible de Fédérale à Fédérale A1 ou Fédérale A2 et inversement.

» Les modifications de composition d'équipe sont possibles sans restriction jusqu'à 7 jours avant chaque compétition, à l'exception du point ci-dessus et sous réserve de respecter le nombre minimum et le nombre maximum de gymnastes. Ces modifications de composition d'équipe sont à réaliser via EngaGym.

» À moins de 7 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. Chaque gestionnaire de compétition définit les modalités de déclaration de la modification et de transmission du justificatif.

» Pour concourir, une équipe doit être composée de 6 gymnastes minimum et 12 gymnastes maximum.

» Pour une équipe composée de 6 gymnastes, en cas de blessure d'un gymnaste au cours de l'échauffement ou de la compétition, l'équipe est autorisée à poursuivre la compétition avec moins

de 6 gymnastes, avec application des pénalités de la brochure des programmes correspondante.

» Toute demande particulière doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la Commission Nationale Spécialisée (cnsteamgym@ffgym.fr)

LE JURY

» Un jury est constitué pour chaque catégorie.

» **Chaque club a l'obligation de fournir le nombre de juges demandés. Ceux-ci doivent être brevetés et recyclés.**

» À défaut, la réglementation fédérale est appliquée, ainsi que l'amende forfaitaire.

LES DOCUMENTS TECHNIQUES TEAMGYM

» Sont disponibles courant décembre dans la base documentaire TeamGym du site www.ffgym.fr (espace Mon Compte) :

- **La liste des difficultés autorisées ;**
- **Les fiches de difficultés** (vierges) au format Excel.

» Chaque gestionnaire de compétition précise les modalités de transmission des fiches de difficulté (format lisible, un fichier par agrès), ainsi que la date de forclusion. Passé ce délai, les fiches ne sont plus prises en compte, avec application des pénalités de la brochure des programmes.

» Les clubs doivent pouvoir fournir, le jour de l'événement, une clé USB avec le fichier musical au format MP3.

DÉROULEMENT TECHNIQUE

La compétition TeamGym se déroule :

» Avec une salle spécifique pour l'échauffement corporel de 30 minutes (45 minutes pour les adultes) ;

» Avec un échauffement sur le plateau de compétition pour le mini-trampoline et le tumbling : 2 minutes en Fédérale A et B, 4 minutes en Nationale C,

MATÉRIEL

Pour toutes les catégories :

» Au sol : Un praticable non dynamique (mousse + moquette) avec une surface d'évolution de 12 x 12 m,

» Au mini-trampoline :

- Une table de saut de 1,25m (hors Fédérale A et Fédérale B),
- Un mini-trampoline,
- L'utilisation d'un tremplin devant le mini-trampoline est autorisée, mais elle doit être uniforme pour toute l'équipe (aucun changement en cours d'exercice).
- Une course d'élan comprise entre 22m et 25m,
- 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,4m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1m.
- Seuls les mini-trampolines mis à disposition par le comité d'organisation sont autorisés,
- Un décimètre de 25 mètres

» Au tumbling :

- Une piste gonflable 15m x 2m x 0,2m. La pression du gonflage de cette dernière est définie en début de compétition et ne peut être modifiée durant la compétition, sauf pour des raisons de sécurité (pression > 90 bar) ;
- 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,2m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1m.
- A défaut, une piste d'acrobatie peut être utilisée.
- Un décimètre de 25 mètres.

» En compétition départementale, interdépartementale, ou régionale, il est possible d'utiliser :

- une diagonale de praticable avec tapis de réception en bout, une piste acrobatique ou une piste gonflable plus courte.
- un praticable dynamique



FÉDÉRALE B

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la brochure des programmes TeamGym et dans les lettres FFGym TeamGym.



CIRCUIT COMPÉTITIF



- » Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements (étape optionnelle).
- » Participation obligatoire à l'étape inter-département.
- » Le niveau région constitue la finalité de la Fédérale B.
- » Temps d'échauffement à l'agrès : 2 minutes.

LES ENGAGEMENTS

- » Tous les engagements nominatifs sont à réaliser pour une date définie dans une lettre FFGym publiée à l'automne.
- » Les engagements sont valables uniquement pour une équipe composée de 3 gymnastes minimum et 5 gymnastes maximum.
- » Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule équipe au cours d'une compétition.
- » Un gymnaste doit concourir dans le même niveau de pratique et la même filière tout au long de la saison :
 - Pas de passage possible de Fédéral à Performance ou de Performance à Fédéral ;
 - En Fédéral, pas de passage possible de Fédérale B à Fédérale A1 ou Fédérale A2 et inversement ;
- » Les modifications de composition d'équipe sont possibles sans restriction jusqu'à 7 jours avant chaque compétition, à l'exception du point ci-dessus et sous réserve de respecter le nombre minimum et le nombre maximum de gymnastes. Ces modifications de composition d'équipe sont à réaliser via EngaGym.
- » À moins de 7 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. Chaque gestionnaire de compétition définit les modalités de déclaration de la modification et de transmission du justificatif.
- » Pour concourir, une équipe doit être composée de 3 gymnastes minimum et 5 gymnastes maximum.
- » Pour une équipe composée de 3 gymnastes, en cas de blessure d'un gymnaste au cours de l'échauffement ou de la compétition, l'équipe est autorisée à poursuivre la compétition avec moins de 3

gymnastes, avec application des pénalités de la brochure des programmes correspondante.

- » Toute demande particulière doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la Commission Nationale Spécialisée (cnsteamgym@ffgym.fr)

LE JURY

- » Un jury est constitué pour chaque catégorie.
- » **Chaque club a l'obligation de fournir le nombre de juges demandés. Ceux-ci doivent être brevetés et recyclés.**
- » À défaut, la réglementation fédérale est appliquée, ainsi que l'amende forfaitaire.



LES DOCUMENTS TECHNIQUES TEAMGYM

- » Sont disponibles courant décembre dans la base documentaire Team-Gym du site www.ffgym.fr (espace Mon Compte) :
- **La liste des difficultés autorisées ;**
- **Les fiches de difficultés** (vierges) au format Excel.
- » Chaque gestionnaire de compétition précise les modalités de transmission des fiches de difficulté (format lisible, un fichier par agrès), ainsi que la date de forclusion. Passé ce délai, les fiches ne sont plus prises en compte, avec application des pénalités de la brochure des programmes.
- » Les clubs doivent pouvoir fournir, le jour de l'événement, une clé USB avec le fichier musical au format MP3.

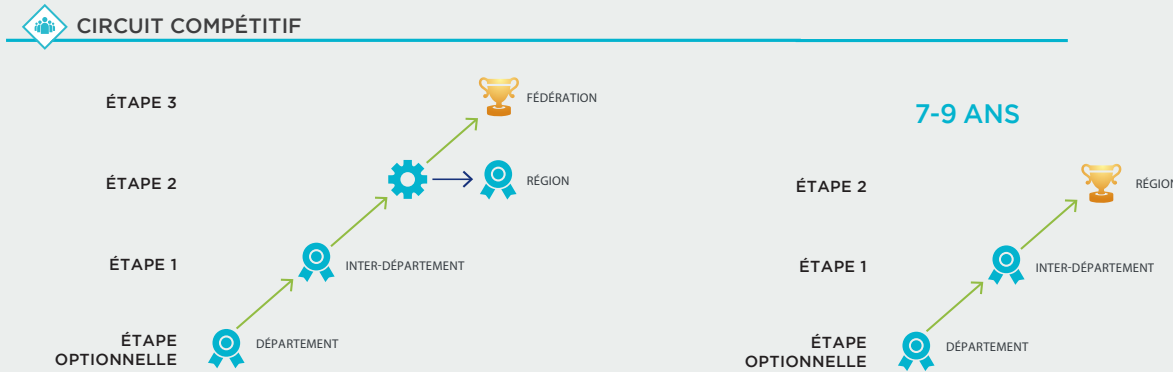
MATÉRIEL

- » Au mini-trampoline :
 - Un mini-trampoline,
 - Une course d'élan comprise entre 22m et 25m,
 - 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,4m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1m.
 - Seuls les mini-trampolines mis à disposition par le comité d'organisation sont autorisés, avec décamètre de 25 mètres.
- Au tumbling :
 - Une piste gonflable 15m x 2m x 0,2m. La pression du gonflage de cette dernière est définie en début de compétition et ne peut être modifiée durant la compétition, sauf pour des raisons de sécurité (pression > 90 bar) ;
 - 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,2m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1m.
- Un décamètre de 25 mètres
- » En compétition départementale, interdépartementale, ou régionale, il est possible d'utiliser :
 - une diagonale de praticable avec tapis de réception en bout, une piste acrobatique ou une piste gonflable plus courte.
 - un praticable dynamique



FÉDÉRALE A1 & A2

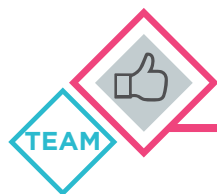
Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la brochure des programmes TeamGym et dans les lettres FFGym TeamGym.



- » Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements (étape optionnelle).
- » Participation obligatoire aux étapes inter-département et région pour accéder au Trophée Fédéral.
- » Un quota peut être mis en place pour la qualification. Il est calculé à partir du nombre d'équipes par région, sur la base des engagements nominatifs réalisés par les clubs en janvier, tout en garantissant une représentativité régionale.
- » Dans ce cas, il est organisé une finale régionale pour les équipes non qualifiées pour le Trophée Fédéral.

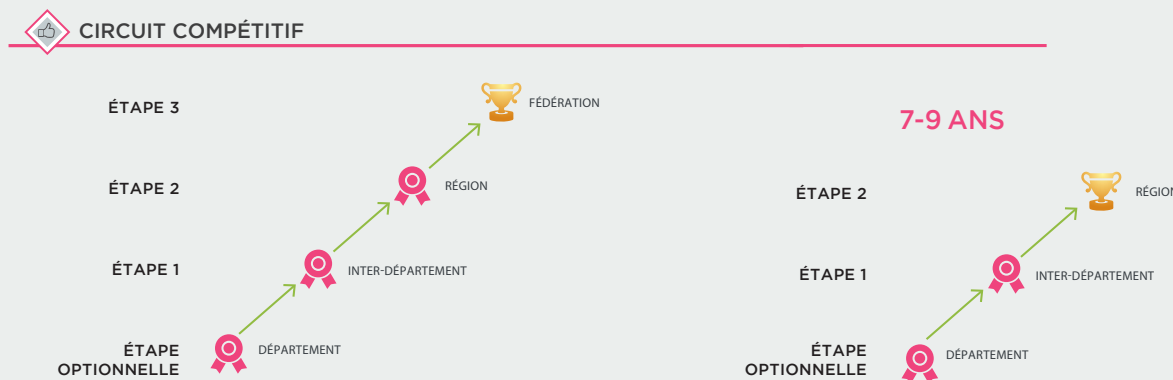
FINALE A / FINALE B / FINALE C / FINALE D

- » Les règles suivantes sont appliquées en prenant en compte le nombre d'équipes qui participent aux compétitions régionales, après retrait des équipes ayant déclaré forfait pour la finale nationale.
- » Des quotas peuvent être mis en place en fonction du nombre d'engagés et du nombre de places sur le Festigym, avec une répartition par représentativité régionale.
- » La finale B est organisée uniquement si plus de 36 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en finale A et les autres en finale B.
- » La finale C est organisée uniquement si plus de 54 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en finale A et finale B, et les autres en finale C.
- » La finale D est organisée uniquement si plus de 74 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en Finale A, B et C et les autres en finale D.
- » L'attribution du nombre de places dans chaque finale est réalisée en fonction du volume d'équipes dans chaque territoire.



PERFORMANCE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la brochure des programmes TeamGym et dans les lettres FFGym TeamGym.



- » Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements (étape optionnelle).
- » Participation obligatoire aux étapes inter-département et région pour accéder au championnat de France.
- » Toutes les équipes atteignant un total point communiqué par lettre FFGym TeamGym diffusée en janvier seront qualifiées d'office. Les équipes, n'atteignant pas les totaux points, pourront être repêchées selon le classement vertical à l'issue des qualifications régionales. Le nombre d'équipes qualifiées par région et par catégorie ne pourra pas dépasser les engagements prévisionnels fixés à la date limite des engagements nominatifs en Janvier.

FINALE A / FINALE B / FINALE C / FINALE D

- » Les règles suivantes sont appliquées en prenant en compte le nombre d'équipes qui participent aux compétitions régionales, après déduction des équipes ayant indiqué leur forfait pour la finale nationale.
- » La finale B est organisée uniquement si plus de 36 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en finale A et les autres en finale B.
- » La finale C est organisée uniquement si plus de 54 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en finale A et finale B, et les autres en finale C.
- » La finale D est organisée uniquement si plus de 74 équipes, avec dans ce cas 18 équipes en Finale A, B et C et les autres en finale D.
- » L'attribution du nombre de places dans chaque finale est réalisée en fonction du classement vertical de l'ensemble des équipes.



EUROPE JUNIOR & SENIOR

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans les lettres FFGym TeamGym.

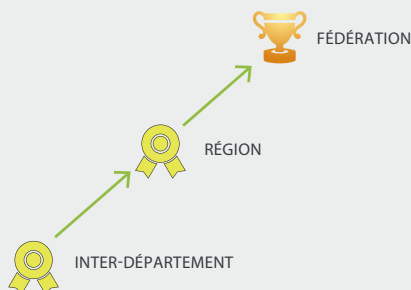


CIRCUIT COMPÉTITIF

ÉTAPE 3

ÉTAPE 2

ÉTAPE 1



COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

» Les gymnastes composant une équipe dans la filière Europe doivent être :

- Issus du même club à titre principal ou secondaire et le représentant ;
- Ou issus de clubs différents, à titre principal ou secondaire, et représentant un comité départemental ou un comité régional. Dans ce cas, les gymnastes doivent être licenciés au titre d'un club ayant son siège dans le ressort territorial du comité départemental ou régional qu'ils représentent ;
- Lors des qualifications pour le championnat d'Europe :
 - La composition d'une équipe Europe doit respecter la réglementation European Gymnastics et la brochure des programmes TeamGym European Gymnastics en vigueur ;
 - Seuls les gymnastes de nationalité française peuvent représenter la France lors des championnats d'Europe et par conséquent participer aux qualifications pour cette compétition ;
 - La liste de gymnastes composant l'équipe peut être élargie à 14. Seuls les gymnastes figurant sur cette liste pourront participer aux championnats d'Europe ;
 - La liste doit être transmise la veille de la compétition qualificative, au format électronique ;

- Le changement de 2 gymnastes de la liste, pour raisons médicales, est autorisé (certificat médical obligatoire).

CONDITIONS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE

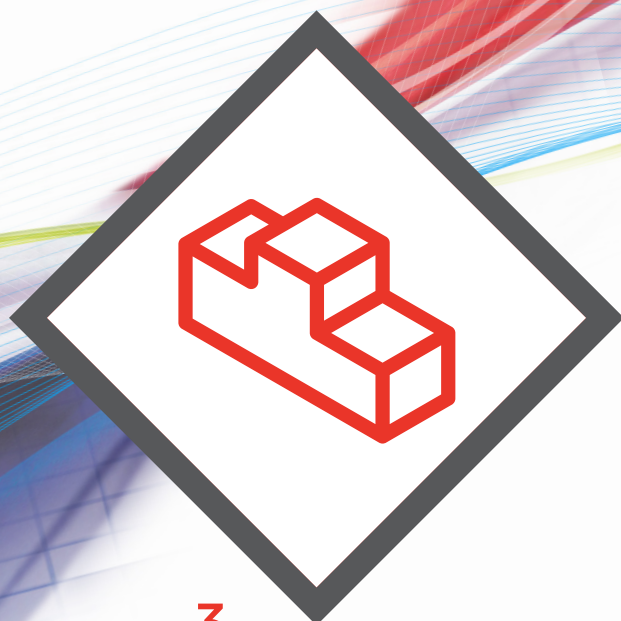
- » Une équipe masculine, une équipe mixte et une équipe féminine peuvent être sélectionnées par la Commission Nationale Spécialisée TeamGym en Junior et en Senior. La compétition est jugée sur la brochure des programmes EG en vigueur. Cependant, un aménagement matériel est réalisé :
 - Sol : praticable non dynamique 12m x 12m ;
 - Mini Trampoline : table de saut règlement European Gymnastics, tapis règlement FFGym. Les équipes peuvent amener leur mini trampoline (sous réserve de modification de la réglementation European Gymnastics) ;
 - Tumbling : piste FIG.
- » Les triples rotations ne sont pas autorisées dans toutes les étapes sélectives et lors des championnats d'Europe pour toutes les équipes présentes y compris étrangères.
- » Les modalités de sélection sont précisées dans une lettre FFGym TeamGym.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE

- » Les équipes sélectionnées doivent porter les couleurs et les équipements de la FFGym durant toutes les phases compétitives (qualification et finale).
- » Durant le championnat d'Europe chaque équipe sélectionnée peut trouver son hébergement par ses propres moyens, sans réserver dans les hôtels du COL et donc au même endroit que les officiels de la FFGym. Cependant toutes les équipes doivent être présentes aux réunions organisées par le chef de délégation et/ou le juge durant la manifestation et se rendre à ces points de rencontre par leurs propres moyens.

CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN

- » La filière Europe est ouverte aux équipes de pays étrangers, la participation de celles-ci étant à leurs frais.
- » Deux classements sont réalisés, celui de l'Open avec toutes les équipes et celui du championnat de France avec uniquement les équipes affiliées à la FFGym.
- » Autoriser une montée en cours de saison pour un gymnaste (F ou M) du niveau de la nationale A sur certificat médical pour la sélective aux France uniquement.



3.

Règlementation générale

p22	GÉNÉRALITÉS
p23	MÉDICAL
p24	DOPAGE
p26	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p27	GESTION INFORMATIQUE
p28	AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
p29	GYMNASTES
p30	ENTRAÎNEURS
p31	JUGES



GÉNÉRALITÉS

- » **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.**
- » **Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- » **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- » **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions règlementaires.**
- » **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, inter-région.**

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

CLASSEMENT DES CLUBS

- » Un classement des clubs sera établi en 2026-2027 sur la base des chiffres de la saison 2025-2026.
- » Il sera établi un classement global et un classement disciplinaire.
- » Des précisions complémentaires seront mises en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou

en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).

- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFGym présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU

OBLIGATIONS ET PROCÉDURES

 OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL	Pour les mineurs » Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. Pour les majeurs » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. » Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
 PERFORMANCE + FILIÈRE EUROPE	» Pour les licenciés majeurs et mineurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi qu'en catégorie Europe, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'événement compétitif dans EngaGym. » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'événement compétitif dans EngaGym.



LE DOPAGE

CHAMP D'APPLICATION

- » Tout licencié est soumis à la réglementation antidopage comportant pour le gymnaste la possibilité de contrôles. Tous les gymnastes, quels que soient leur niveau, peuvent être soumis à un contrôle. Ces contrôles sont effectués à l'initiative de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, de world gymnastics ou de toute autre organisation antidopage.

SANCTIONS

- » En cas de contrôle positif ou de refus de se soumettre à un contrôle, le gymnaste et son équipe pourront être sanctionnés par l'A.F.L.D.*.
- » Toute autre personne (entraîneurs, directeurs sportifs, dirigeants...) qui aurait contribué à la violation des règles antidopage sera susceptible d'avoir commis elle-même une violation des règles antidopage et donc passible de sanctions.

- » Les sanctions peuvent comporter : Une interdiction de pratiquer d'encadrer ou de participer à tous les événements sportifs sur une durée donnée et une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros <https://www.afl.fr/la-lutte-anti-dopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa>

CONTRÔLES

- » Des contrôles par voie urinaire sous contrôle visuel de la personne préleveuse de l'AFLD ou par voie sanguine peuvent se dérouler. Les prélèvements sont réalisés par des agents de contrôle du dopage indépendants. Les analyses sont réalisées par un laboratoire accrédité par l'Agence mondiale antidopage.
- » De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisa-

tion est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

- » En cas de contrôle sur un(e) mineur(e) les parents/représentants légaux ou toute autre personne de leur choix, peuvent accompagner le/la gymnaste tout au long de la procédure de contrôle.

*L'Agence française de Lutte contre le Dopage prévoit une liste d'infractions et de sanctions encadrées qu'il est possible de consulter aux adresses suivantes : infractions et sanctions.

RÈGLEMENTATION SUR LE DOPAGE À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification du gymnaste » retrait des résultats et récompenses précédemment acquis par le ou la gymnaste » les sanctions ci-dessus sont indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification du gymnaste concerné » retrait des notes du gymnaste concerné sur le total de points de l'équipe et pénalité de -5pts sur le total de l'équipe » si au moins 2 gymnastes d'une même équipe ont commis un manquement, disqualification de l'équipe » les sanctions ci-dessus sont indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste



COMPÉTITIONS ENSEMBLES et DISCIPLINES A FORMATIONS / UNITÉS

Sont visés les ensembles GR, les duos, trios et groupes en aérobic, les unités duo, trio et quatuor en gymnastique artistique acrobatique et le trampoline synchronisé

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification de l'ensemble / de la formation / de l'unité dès lors qu'un gymnaste a commis un manquement » La sanction ci-dessus est indépendante des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

LIENS UTILES

<https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa>

<https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/contrôles-et-investigations/le-deroulement-dun-contrôle/>

<https://medicaments.afld.fr/>

<https://www.afld.fr/outil/>



PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

ACCÈS À LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT ET AU PLATEAU DE COMPÉTITION

- » Seuls les gymnastes, entraîneurs, juges et officiels accrédités de la compétition, licenciés à la Fédération, peuvent accéder à la salle d'échauffement et au plateau de compétition.
- » Le directeur de la compétition a toute autorité pour faire respecter cette règle.

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.
- » En cas d'égalité entre plusieurs équipes au classement final d'une phase qualificative pour le Trophée Fédéral, les critères suivants sont appliqués pour départager les équipes :
 1. la meilleure note globale obtenue sur un agrès parmi les 3 agrès ;
 2. En cas de nouvelle égalité, la meilleure note d'exécution obtenue sur un agrès parmi les 3 agrès ;
 3. En dernier recours, la meilleure note de difficulté obtenue sur un agrès parmi les 3 agrès.
- » Si l'égalité persiste malgré l'application de ces critères, les équipes sont déclarées ex æquo.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsteamgym@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.
- » Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élus et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

» CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-l licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre. Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni ; (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) ;
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 28).

ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
 1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

e-COMPÉTITION

- » Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via une lettre FFGym TeamGym de la saison en cours.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.
- » Si la date de forclusion est dépassée, l'ajout d'un engagement en compétition doit être demandé à la CNS Teamgym.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;
- » Pour les finales nationales :
 - La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
 - Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » 1^{ère} possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym. Il est souhaité de privilégier ce mode de règlement.
- » 2^{ème} possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
 - Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076
Numéro de compte : 00020478104
Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS
MAGENTA-GARE DE L'EST
53 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS

ENGAGEMENT DES JUGES

- » Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.
- » Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des qualifiés se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.
- » Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes

d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.
- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application DirectGym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.
- » L'utilisation de FFGym Live est obligatoire pour les compétitions à partir du niveau régional. Le résultat sera affiché sous réserve de validation par le responsable du jury.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS TEAMGYM

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG).



AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral. Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition » Collabore avec le gestionnaire de compétition pour réaliser l'organigramme des juges	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Établit l'ordre de passage des compétiteurs » Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...) » Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par la brochure des programmes et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)	» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :

GC

Gestionnaire de Compétition

DC

Directeur de la Compétition

RJ

Responsable des Juges

DF

Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux

Par ailleurs, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent exclure du plateau de compétition un entraîneur qui, par son comportement, mettrait en péril l'intégrité physique et/ou psychologique des pratiquants..



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TeamGym ou dans la brochure des programmes FFGym.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département, 3 points en région, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 22)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés DC	» 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» attitude incorrecte	
		» retard motivé à l'arrivée DC	» à disposition du directeur de compétition DC
		» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie DC » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par équipe	» musique non fournie à la date indiquée GC DC	» -1 pt sur la note finale au sol RJ
REPLAÇANT(E)	» pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres	» présence d'un gymnaste non autorisé DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ
TENUE	» tenue conforme à la brochure des programmes FFGym » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo et de drapeau) sauf pour les membres de l'équipe de France » bandages autorisés pour un renfort d'articulation. Couleur discrète / blanc toléré. De façon générale le bandage doit être un support et ne doit pas recouvrir une grande partie de corps » attelle articulée et rigide interdite » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation I	» tenue non réglementaire DC RJ	» Se référer à la brochure des programmes FFGym RJ
PALMARÈS	» seules les 3 premières équipes de chaque catégorie assistent au palmarès en tenue de compétition. Cette mesure est prise pour des raisons d'organisation et de sécurité » équipe : tenue identique pour toute l'équipe	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 21 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TeamGym ou dans la brochure des programmes FFGym.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-l licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe RJ
	» attitude correcte sur le plateau de compétition	» attitude incorrecte DC	» traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende : • Équipe : 200 euros DF
	» forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge		» application de la sanction concernant l'absence de juge RJ
	» respecter la composition de l'équipe : 6 gymnastes minimum, 12 gymnastes maximum et 3 à 5 gymnastes en Fédérale C	» infraction GC DC	» l'équipe ne peut pas concourir DF
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de débardeur, de pantacourt, ni de claquettes) » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » en cas de fortes chaleurs, le short est autorisé. Il doit être de couleur unie (aux couleurs du club), et tomber à hauteur des genoux. (mini short et short multicolores interdits) » pas d'accréditations autour du cou, pas de bijoux visibles » si 2 entraîneurs, t-shirt ou polo ou veste de survêtement identique et bas de survêtement de couleur uniforme » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC DF » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	» 2 entraîneurs par équipe. Un personnel médical autorisé (carte professionnelle à présenter). Changement d'entraîneurs non autorisé pendant l'échauffement ou la compétition	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ » l'entraîneur supplémentaire est exclu DF
PUBLICITÉ	» voir page 21 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TeamGym ou dans la brochure des programmes FFGym .

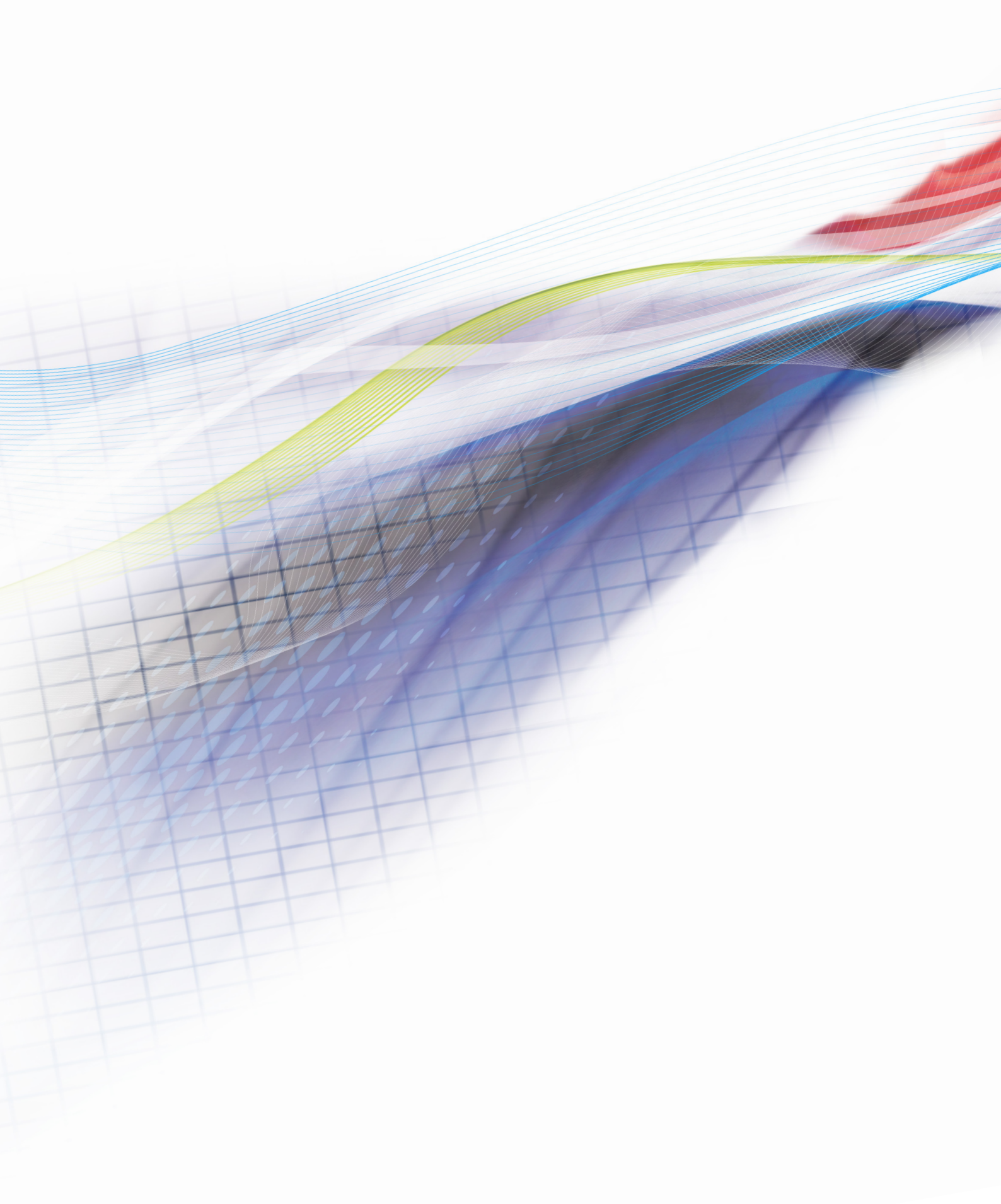
OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo)	» absence de licence ou licence sans photo	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT DES JUGES	» Engagement nominatif via EngaGym	» Juge non engagé pour la date limite	» Juge non identifié dans ScoreGym » Carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
RJ *	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) » pour les finales nationales, amende de 305 euros par équipe, sinon l'équipe ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas et est considéré comme étant absent lors de la compétition
	» utiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» réglementation brochure des programmes FFGym » tenue alternative autorisée (cf paragraphe dédié) » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



TENUES ALTERNATIVES AUTORISÉES POUR LES JUGES

- » Avec l'accord du responsable nationale des juges
- » Polo fédéral ou haut blanc uni couvrant les épaules et le ventre (polo, chemise, chemisier, tee-shirt) avec pour seul motif toléré le logo fédéral et/ou le logo discret de la marque du vêtement ;
- » Pantalon ou jupe, de couleur noir ou sombre (hors survêtement). Le bermuda est toléré en cas de fortes chaleurs.
- » Chaussures (« claquettes » interdites)
- » Champ d'application :
 - Juges de tous les niveaux
 - Toutes les compétitions hors Championnats de France



FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR